

M A I R I E

DE

CHEIX-EN-RETZ

4 4 6 4 0

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Nombre de procurations : 3

Absents sans procuration : 0

Date de la convocation : 09/04/2026

Date d'affichage : 09/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

*L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Valérie ANGERI ayant donné procuration à Madame Valérie BOYER, Madame Jessica BRICAUD ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND ; Monsieur Sébastien GAVARD ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marie BONHOMME

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

2 – ADMINISTRATION GENERALE

2-1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Un projet de règlement a été transmis par voie électronique le 07 avril dernier aux membres du Conseil Municipal pour avis. Ce règlement intérieur retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, avec 12 voix Pour et 3 Abstentions :

- De valider le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- De transmettre le règlement intérieur, ainsi que son annexe, au contrôle de légalité ;
- Le règlement intérieur et son annexe seront rendus exécutoires après accomplissement des formalités de transmission et de publication.

Extrait Certifié Conforme
Le 14/04/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY



Accusé de réception en préfecture
044-214400392-20260415-2-1-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2026

